

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2025090CS0104**

**Comité Syndical du 31 mars 2025**

**Date de convocation : 19 mars 2025  
Date d'affichage : 2 avril 2025**

**OBJET : Budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2024 : affectation du résultat.**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes, 31 rue des Douhards à Saint Michel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claudy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués : .....	74
Quorum : .....	38
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	53
Nombre de procurations au moment du vote : .....	4

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2024 pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat 2024	269 593,60	269 593,60	0,00
Résultat antérieur reporté			
<b>(1) - Résultat à affecter (hors Rar)</b>			<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Résultat 2024	98 224,02	357 821,20	-259 597,18
Résultat antérieur reporté	45 197,91		45 197,91
<b>(2) - Solde d'exécution (compte 001)</b>			<b>-214 399,27</b>
<b>RESTE A REALISER</b>			
Investissement		77 595,71	-77 595,71
Investissement	747 824,84		747 824,84
<b>(3) - Résultat Rar</b>			<b>670 229,13</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>			
Résultat d'investissement (2)		214 399,27	-214 399,27
Résultat restes à réaliser (3)	670 229,13		670 229,13
<b>(4) - Excédent de financement = (2) + (3)</b>			<b>455 829,86</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2025</b>			
Résultat de fonctionnement 2024 (1)			
Affectation en réserve (5)			
<b>(6) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (5)</b>			<b>0,00</b>

**Le Président précise :**

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**57 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- **Décide** d'affecter le résultat du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2024 tel que proposé par le Président.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*